

CA du Pays de Fontainebleau - Décision modificative n°2 / 2022 - Budget annexe Port plaisance

D - ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 60
 Nombre de membres présents 56
 Nombre de suffrages exprimés 56
 VOTES : Pour 56
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 23 septembre 2022

Présenté par le Président,
 A Ury, le 29 septembre 2022
 Le Président,

Pascal GOUHOURY

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

Les membres du Conseil Communautaire,



Pascal GOUHOURY 	Christophe BAGUET 	Sandrine-Magal BELMIN Publié à N. Puyjal	Sophie BERTHOLIER Absente	Françoise BICHON-LHERMITTE 	Isabelle BOLGERT
Francine BOLLET 	Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE Publié à N. Gouhoury.	Christian BOURNERY Publié à Mme Vancon	Aurélie BRICAUD 	Michel CALMY Publié à M. Pommerehne	Michel CHARIAU
Gwenaël CLER Publié à Mme Bolgert	Jean-Claude DELAUNE 	David DINTILHAC 	Richard DUVAUCHELLE Décliné	Véronique FÉMÉNIA 	Thibault FLINE
Patrick GAUTHIER 	Anne GHYSSENS Absente	Julien GONDARD 	Michael GOUÉ 	Anne-Sophie GUERIN 	Francis GUERRIER
Pascal GROS 	Marie HOLVOET Absente	Thomas IANZ Publié à Mme Nardaud	Lamia KORT Publié à M. Delaune	Fabrice LARCHÉ 	Hélène MAGGIORI
Olivier MAGRO Publié à Mme Torrens-Beltrem	Patrice MALCHÈRE Suppléance de M. Gouhoury	Naciba MESSAOUDI 	Yann MOREAU 	Mylène MUSY 	Marie-Charlotte NOUHAUD

Torrens - Beltrem

CA du Pays de Fontainebleau - Décision modificative n°2 / 2022 - Budget annexe Port plaisance

Chantal PAYAN 	Nicolas PIERRET  Publié ci Mme Gerain	Patrick POCHON 	Jean-Philippe POMMERET 	Cécile PORTE Absente	Daniel RAYMOND 
Thierry REYJAL 	Judith REYNAUD  Publié ci M. Gaudant	Alain RICHARD 	Sonia RISCO 	Laurent ROUSSEL 	Laurent SIGLER 
Audrey TAMBORINI 	Gérard TAPONAT 	Alain THIERY 	Cédric THOMA 	Gérard THOMAS 	Isabelle TORQUE 
Pascale TORRENTS-BELTRAN 	Yannick TORRES 	Victor VALENTE 	Frédéric VALLETOUX  Publié ci Mme Billet	Marie-Laure VASSEUR 	Anthony VAUTIER 
Nathalie VINOT 	Philippe GUILLERMET 				

Certifié exécutoire par Le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le 5/12/22
et de la mise en ligne le 5/12/22

A Fontainebleau, le 5/12/22

Le Président



Pascal Gauhanry -

- 1 Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- 2 Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante